



Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 1 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Steel Deck (Painted and Unpainted) (Platelage en acier (Peint et non peint))

S'applique également à : Steel Deck, Composite Deck, Versa-Dek®, Bridge-Dek® and Rhino-Dek®

Informations supplémentaires : Ce produit n'est pas dangereux tel qu'il est fourni, expédié ou vendu. Cependant, si elles sont soumises à un traitement supplémentaire (tel que le soudage, le brasage, la fusion, le meulage ou le polissage), des substances dangereuses peuvent être libérées et causer une exposition. La classification des dangers et les éléments d'étiquetage correspondants sont applicables à ce produit dans un tel scénario. Il faut également tenir compte de la génération d'oxydes dangereux provenant des métaux contenus dans ce produit et des risques pour la santé associés à ces oxydes. Une attention supplémentaire doit être accordée à la libération de composants dangereux provenant des revêtements du produit et des matériaux acoustiques/isolants/en mousse incorporés dans le produit.

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Platelage de toit, sous-plancher

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

New Millennium Building Systems, LLC
6115 Country Road 42
Butler, IN 46721
260-868-6000

New Millennium Building Systems, LLC
100 Diuguids Lane
Salem, VA 24153
540-389-0211

New Millennium Building Systems, LLC
1992 NW Bascom Norris Drive
Lake City, FL
260-868-6000

New Millennium Building Systems, LLC
3565 US Highway 32 North
Hope, AR 71801
970-722-4100

New Millennium Building Systems, LLC
4900 Hungerford Road
Memphis, TN 38118
901-969-3033

Ligne d'urgence :

Canada

CHEMTREC

Expéditions nationales : 1-800-929-9300 (24 heures)

Expéditions internationales : +1-703-742-5970 (24 heures)

Numéro de client : CCN828604

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Cancérogénicité, catégorie 2

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 2 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

H351 Susceptible de provoquer le cancer

Déclarations de mise en garde :

P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation

P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises

P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

P284 [En cas de ventilation insuffisante] porter une protection respiratoire

P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec du savon et de l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Obtenir des soins médicaux

P321 Traitement spécifique (voir les Sections 4 à 8 de cette FDS et toute information supplémentaire sur l'étiquette du produit).

P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour lui permettre de respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P308+P313 En cas d'exposition ou de doute : Obtenir des soins médicaux

P405 Stocker dans un endroit fermé à clé

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à toutes les réglementations applicables.

Dangers non classés par ailleurs :

FIÈVRE DES MÉTAUX : Une inhalation excessive de vapeurs métalliques peut provoquer une maladie pseudo-grippale appelée fièvre des métaux. Les symptômes comprennent maux de tête, fièvre, frissons, douleurs musculaires, soif, nausées, vomissements, douleurs thoraciques, fatigue, douleurs gastro-intestinales et faiblesse. Les symptômes commencent généralement plusieurs heures après l'exposition; l'attaque peut durer de 6 à 24 heures. Une guérison complète a généralement lieu sans intervention dans les 24 à 48 heures. Fièvre des métaux est plus susceptible de survenir après une période d'absence du travail (après les week-ends ou les vacances) et dure généralement de 12 à 48 heures.

Si ce produit est soumis à un « travail à chaud » (tel que le brasage, le soudage, le brasage, la fusion), des sous-produits dangereux se formeront sous forme d'oxydes de métal dans ce produit. Ces oxydes métalliques peuvent présenter des risques supplémentaires pour la santé.

Un traitement ultérieur de ce produit peut compromettre le(s) revêtement(s) du produit, entraînant le dégagement de vapeurs gazeuses dangereuses. Respecter les mesures de sécurité adaptées au(x) revêtement(s) lors de la manipulation, du découpage ou de la fusion.

Si des composants acoustiques/isolants/en mousse sont soumis à des processus de fabrication (tels que sciage, découpage, etc.), du verre fibreux, du trioxyde de diantimoine, du noir de carbone et d'autres ingrédients dangereux peuvent être libérés et causer une exposition. Les limites d'exposition

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 3 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

professionnelle pour le verre fibreux, le trioxyde de diantimoine et le noir de carbone sont fournies dans la Section 8 de cette FDS.

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 7439-89-6	Fer	>90
Numéro CAS : 7439-96-5	Manganèse	<2
Numéro CAS : 7440-47-3	Chrome	<1
Numéro CAS : Sans objet	*Revêtement(s)	<1
Numéro CAS : 7440-21-3	Silicone	<1
Numéro CAS : 7440-02-0	Nickel	<0.4
Numéro CAS : 7440-62-2	Vanadium	<0.2

Informations supplémentaires :

*Les produits peuvent être enrobés (concentration <1,0 % en poids). Le revêtement peut contenir du chrome de l'ordre de 1,5 à 2 mg de chrome/pied carré ou de 10 à 15 mg de chrome/pied carré selon le traitement. Des FDS pour des revêtements spécifiques sont disponibles sur demande.

Les produits peuvent contenir une isolation acoustique et/ou de la mousse. Des FDS pour l'isolation et la mousse sont disponibles sur demande.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Ce produit n'est pas dangereux tel qu'il est fourni, expédié ou vendu. Les mesures de premiers soins décrites ci-dessous ne s'appliquent que si la libération de produits chimiques dangereux peut causer une exposition pendant le traitement ultérieur de ce produit.

Après inhalation :

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 4 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Après un contact avec la peau :

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Protégez l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après ingestion :

Voie d'exposition peu probable.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Ce produit n'est pas dangereux tel qu'il est fourni, expédié ou vendu. Les effets/symptômes aigus décrits ci-dessous sont applicables à l'exposition qui a lieu pendant le traitement ultérieur de ce produit.

L'exposition aux poussières et aux fumées en suspension dans l'air peut provoquer une irritation chimique et mécanique de la peau et des yeux. Les symptômes comprennent des rougeurs, des brûlures, des larmoiements, des démangeaisons et une inflammation.

L'exposition aux poussières ou fumées en suspension dans l'air peut provoquer une irritation respiratoire. Les symptômes comprennent la toux, des difficultés respiratoires, une inflammation des muqueuses respiratoires et des douleurs au nez et à la gorge.

L'exposition cutanée peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes peuvent inclure une irritation, une rougeur, une douleur, une éruption cutanée, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et une dermatite.

L'exposition pendant l'inhalation peut provoquer des symptômes d'allergie, de l'asthme des difficultés respiratoires. Les symptômes peuvent inclure une toux, des mucosités chroniques, un essoufflement, une respiration sifflante et une oppression thoracique. Les symptômes peuvent être différés.

Une inhalation excessive de vapeurs métalliques peut provoquer une maladie pseudo-grippale appelée fièvre des métaux. Les symptômes comprennent maux de tête, fièvre, frissons, douleurs musculaires, soif, nausées, vomissements, douleurs thoraciques, fatigue, douleurs gastro-intestinales et faiblesse. Les symptômes commencent généralement plusieurs heures après l'exposition; l'attaque peut durer de 6 à 24 heures. Une guérison complète a généralement lieu sans intervention dans les 24 à 48 heures. Fièvre des métaux est plus susceptible de survenir après une période d'absence du travail (après les week-ends ou les vacances) et dure généralement de 12 à 48 heures.

Symptômes et effets retardés :

Ce produit n'est pas dangereux tel qu'il est fourni, expédié ou vendu. Les effets/symptômes retardés décrits ci-dessous s'appliquent à l'exposition qui a lieu pendant le traitement ultérieur de ce produit. Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Une exposition répétée ou prolongée aux fumées et poussières métalliques peut provoquer des lésions des organes.

Une exposition par inhalation prolongée ou répétée à des concentrations excessives de fumées ou de poussières de fer et d'oxyde de fer peut entraîner le développement d'une pneumoconiose bénigne, appelée sidérose, et une fonction pulmonaire réduite.

L'exposition chronique par inhalation au nickel et à ses composés peut provoquer une fibrose pulmonaire et une pneumoconiose.

Une exposition prolongée ou répétée aux fumées et poussières de manganèse et d'oxyde de manganèse peut avoir des effets néfastes sur les poumons, entraînant une sensibilité accrue à la bronchite et à la pneumonie. Une exposition à long terme aux composés du manganèse peut affecter le système nerveux central.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 5 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

L'inhalation répétée ou prolongée de poussières ou de fumées d'oxyde de chrome peut provoquer une ulcération nasale et une perforation de la cloison nasale. Une exposition répétée ou prolongée au chrome hexavalent peut endommager les reins, entraînant une insuffisance rénale.

L'inhalation répétée ou prolongée de poussières ou de vapeurs de vanadium et d'oxyde de vanadium peut causer des lésions pulmonaires entraînant une bronchite chronique et une pneumonie. Une exposition chronique peut provoquer une décoloration noir verdâtre de la langue.

Une exposition répétée ou prolongée aux fumées et à la poussière peut provoquer le cancer.

L'inhalation de vapeurs et de poussières de nickel et d'oxyde de nickel peut provoquer un cancer du poumon.

L'exposition au chrome hexavalent peut provoquer le cancer. Des études ont montré que les travailleurs d'usines de production de chromate exposés aux composés de chrome hexavalent présentent un excès de risque de cancers du poumon et des sinus.

L'inhalation de concentrations excessives de poussières et de fumées de fer et d'oxyde de fer peut augmenter le risque de développement d'un cancer du poumon chez les travailleurs exposés à des agents cancérigènes.

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser des extincteurs adaptés aux matériaux environnants.

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut libérer des fumées irritantes et toxiques, y compris notamment des oxydes de fer, des oxydes de manganèse, des oxydes de carbone, des oxydes de chrome, des oxydes de nickel, des oxydes de silicium et des oxydes de vanadium.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

Précautions particulières :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Non applicable au produit tel que fourni, expédié et vendu.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 6 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Pour les déversements impliquant de la poussière générée par un traitement ultérieur : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières ou fumées. Porter une protection respiratoire appropriée si l'inhalation de poussières en suspension dans l'air est possible. Éviter la génération de poussière et les actions qui entraînent la diffusion de la poussière dans l'air. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Recueillir le matériel et le placer dans un récipient approprié pour une élimination future. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Éviter tout contact avec arêtes vives et surfaces chaudes. Utiliser des gants et des outils appropriés pour assurer une manipulation sans danger (voir la Section 8 pour les équipements de protection individuelle recommandés). Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la production de poussières/fumées. Ne pas respirer les fumées et les poussières générées pendant le traitement ultérieur (comme le soudage, le brasage, la fusion, le meulage ou le polissage). Respecter les mesures de sécurité adaptées au(x) revêtement(s) lors de la manipulation, du découpage ou de la fusion. Le ou les matériaux organiques du ou des revêtements peuvent générer des fumées ou des gaz lorsqu'ils sont chauffés ou fondus. Suivre les recommandations de la norme ANSI Z49.1, Sécurité lors du soudage et du découpage (ANSI = American National Standard Institute).

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit sec. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Entreposer à l'écart des matières inflammables. (Voir section 10).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	Manganèse	7439-96-5	MPT 8 heures : 0,2 mg/m ³ (Alberta)
	Manganèse	7439-96-5	MPT 8 heures : 0,2 mg/m ³ (British Columbia, forme Mn)
	Manganèse	7439-96-5	MPT 8 heures : 0,2 mg/m ³ (Ontario, forme Mn)
	Manganèse	7439-96-5	MPT 8 heures : 1 mg/m ³ (Ouebec, Fumées, forme Mn)
	Manganèse	7439-96-5	LECT 15 minutes : 3 mg/m ³ (Quebec, Fumées, forme Mn)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 7 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Manganèse	7439-96-5	MPT 8 heures : 5 mg/m ³ (Québec)
	Manganèse	7439-96-5	MPT 8 heures : 0,2 mg/m ³ (Saskatchewan, forme Mn)
	Manganèse	7439-96-5	LECT 15 minutes : 0,6 mg/m ³ (Saskatchewan, forme Mn)
	Nickel	7440-02-0	MPT 8 heures : 1,5 mg/m ³ (Alberta)
	Nickel	7440-02-0	MPT 8 heures : 0,01 mg/m ³ (British Columbia, forme Ni)
	Nickel	7440-02-0	MPT 8 heures : 1,5 mg/m ³ (Manitoba, forme Ni)
	Nickel	7440-02-0	MPT 8 heures : 1 mg/m ³ (Ontario, forme Ni)
	Nickel	7440-02-0	MPT 8 heures : 1 mg/m ³ (Quebec)
	Nickel	7440-02-0	MPT 8 heures : 1,5 mg/m ³ (Saskatchewan, forme Ni, fraction inhalable)
	Nickel	7440-02-0	LECT 15 minutes : 3 mg/m ³ (Saskatchewan, forme Ni, fraction inhalable)
	Noir de carbone	1333-86-4	MPT à 8 heures : 3 mg/m ³
Alberta	Manganèse	7439-96-5	MPT : 0,2 mg/m ³
	Chrome	7440-47-3	MPT 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Chrome métallique et composés inorganiques de Cr III, sous forme de Cr)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres de verre : Filament continu)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 5 mg/m ³ (Fibres de verre : Filament continu, totale)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres de verre : Laine de verre)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres de verre : Usage spécifique)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 0,2 fibres/cm ³ (Fibres céramiques réfractaires)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres de laine de roche)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres de laine de laitier)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques: Fibres de verre, filament continu)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 5 mg/m ³ (Fibres vitreuses synthétiques: Fibres de verre, filament continu, particules totales)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 8 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques: Fibres de verre, Usage spécifique)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques: Fibres de verre, Usage spécifique)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques: Fibres de laine de verre)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 0,2 fibres/cm ³ (Fibres céramiques réfractaires)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques: Fibres de laine de roche)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques: Fibres de laine de laitier)
	Noir de carbone	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³
	Trioxyde de diantimoine	1309-64-4	MPT 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Composés d'antimoine, forme Sb)
British Columbia	Manganèse	7439-96-5	MPT : 0,2 mg/m ³
	Chrome	7440-47-3	MPT 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Chrome métallique (totale))
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES-FIBRES DE VERRE À FILAMENT CONTINU)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 5 mg/m ³ (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES - FIBRES DE VERRE À FILAMENT CONTINU, INHALABLE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES-FIBRES DE LAINE DE VERRE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES-FIBRES DE LAINE DE ROCHE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES-FIBRES DE LAINE DE LAITIER)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES-FIBRES DE VERRE POUR USAGE SPÉCIFIQUE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 0,2 fibres/cm ³ (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES-FIBRES CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES)
	Trioxyde de diantimoine	1309-64-4	MPT 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Composés d'antimoine, forme Sb)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 9 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
Ontario	Manganèse	7439-96-5	MPT : 0,2 mg/m ³
	Chrome	7440-47-3	MPT 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Chrome métallique et composés inorganiques de Cr III, sous forme de Cr)
	Silicone	7440-21-3	MPT à 8 heures : 10 mg/m ³
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES DE VERRE À FILAMENT CONTINU)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 5 mg/m ³ (FIBRES DE VERRE À FILAMENT CONTINU, FRACTION INHALABLE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES DE LAINE DE VERRE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES DE LAINE DE ROCHE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES DE LAINE DE LAITIER)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES DE VERRE POUR USAGE SPÉCIFIQUE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES [FIBRES MINÉRALES SYNTHÉTIQUES] : FIBRES DE VERRE POUR USAGE SPÉCIFIQUE, FIBRES RESPIRABLES)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES [FIBRES MINÉRALES SYNTHÉTIQUES] : FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES, PAS AUTREMENT CLASSIFIÉ (À L'EXCLUSION DE LA POUSSIÈRE DE VERRE FIBREUSE ET DE LA FIBRE DE LAINE MINÉRALE), FIBRES RESPIRABLES)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES [FIBRES MINÉRALES SYNTHÉTIQUES] : FIBRE DE VERRE À FILAMENT CONTINU, FIBRES RESPIRABLES)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 5 mg/m ³ (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES [FIBRES MINÉRALES SYNTHÉTIQUES] : FIBRE DE VERRE À FILAMENT CONTINU, FRACTION INHALABLE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES [FIBRES MINÉRALES SYNTHÉTIQUES] : FIBRES DE LAINE DE VERRE, FIBRES RESPIRABLES)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 10 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 0,5 fibres/cc (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES [FIBRES MINÉRALES SYNTHÉTIQUES] : FIBRES CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES, FIBRES RESPIRABLES)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES [FIBRES MINÉRALES SYNTHÉTIQUES] : FIBRES DE LAINE DE ROCHE, FIBRES RESPIRABLES)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cc (FIBRES VITREUSES SYNTHÉTIQUES [FIBRES MINÉRALES SYNTHÉTIQUES] : FIBRES DE LAINE DE LAITIER, FIBRES RESPIRABLES)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 0,2 fibres/cc (FIBRES CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES)
	Noir de carbone	1333-86-4	MPT 8 heures : 3 mg/m ³ (fraction inhalable)
	Trioxyde de diantimoine	1309-64-4	MPT 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Composés d'antimoine, forme Sb)
Quebec	Manganèse	7439-96-5	MPT : 0,2 mg/m ³
	Chrome	7440-47-3	MPT à 8 heures : 0,5 mg/m ³
	Silicone	7440-21-3	MPT à 8 heures : 10 mg/m ³ (poussière totale)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES-FIBRES MINÉRALES VITREUSES ARTIFICIELLES, FIBRES DE LAINE ISOLANTES, LAINE DE VERRE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES-FIBRES MINÉRALES VITREUSES ARTIFICIELLES, FIBRES DE LAINE ISOLANTES, LAINE DE ROCHE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 2 fibres/cm ³ (FIBRES-FIBRES MINÉRALES VITREUSES ARTIFICIELLES, FIBRES DE LAINE ISOLANTES, LAINE DE LAITIER)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 10 mg/m ³ (FIBRES-FIBRES MINÉRALES VITREUSES ARTIFICIELLES, VERRE FIBREUX, FILAMENT CONTINU, POUSSIÈRE TOTALE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES-FIBRES MINÉRALES VITREUSES ARTIFICIELLES, FIBRES RÉFRACTAIRES [CÉRAMIQUE OU AUTRES])

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 11 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES-FIBRES MINÉRALES VITREUSES ARTIFICIELLES, VERRE FIBREUX, MICROFIBRES)
	Noir de carbone	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³
	Trioxyde de diantimoine	1309-64-4	MPT 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Composés d'antimoine, forme Sb)
Saskatchewan	Manganèse	7439-96-5	Limite de contamination de 15 minutes : 0,6 mg/m ³
	Manganèse	7439-96-5	Limite de contamination 8 heures : 0,2 mg/m ³
	Chrome	7440-47-3	MPT 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Chrome métallique et composés de Cr III.)
	Chrome	7440-47-3	LECT 15 minutes : 15 mg/m ³ (Chrome métallique et composés de Cr III.)
	Silicone	7440-21-3	Limite de contamination 15 minutes : 20 mg/m ³
	Silicone	7440-21-3	Limite de contamination 8 heures : 10 mg/m ³
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques - Fibres de verre à filament continu, [fibres respirables])
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 5 mg/m ³ (Fibres vitreuses synthétiques - Fibres de verre à filament continu, [fraction inhalable])
	Verre fibreux	65997-17-3	LECT 15 minutes : 10 mg/m ³ (Fibres vitreuses synthétiques - Fibres de verre à filament continu, [fraction inhalable])
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques - fibres de laine de verre, [fibres respirables])
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques - Fibres de laine de roche, [fibres respirables])
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques - Fibres de laine de laitier, [fibres respirables])
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques - Fibres de verre pour usage spécifique, [Fibres respirables])
Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 0,2 fibres/cm ³ (Fibres vitreuses synthétiques - Fibres céramiques réfractaires, [fibres respirables])	

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 12 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Noir de carbone	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³
	Noir de carbone	1333-86-4	LECT 15 minutes : 7 mg/m ³
	Trioxyde de diantimoine	1309-64-4	Limite de contamination 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Composés d'antimoine, forme Sb)
	Trioxyde de diantimoine	1309-64-4	Limite de contamination de 15 minutes : 1,5 mg/m ³
Manitoba	Chrome	7440-47-3	MPT 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Fraction inhalable)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES DE VERRE À FILAMENT CONTINU)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 5 mg/m ³ (FIBRES DE VERRE À FILAMENT CONTINU, FRACTION INHALABLE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES DE LAINE DE VERRE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES DE LAINE DE ROCHE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES DE LAINE DE LAITIER)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 1 fibres/cm ³ (FIBRES DE VERRE POUR USAGE SPÉCIFIQUE)
	Verre fibreux	65997-17-3	MPT 8 heures : 0,2 fibres/cm ³ (FIBRES CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES)
	Noir de carbone	1333-86-4	MPT à 8 heures : 3 mg/m ³
	Trioxyde de diantimoine	1309-64-4	MPT 8 heures : 0,5 mg/m ³ (Composés d'antimoine, forme Sb)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Les contrôles techniques décrits ci-dessous ne sont recommandés que si la libération de produits chimiques dangereux peut causer une exposition pendant le traitement ultérieur de ce produit.

Utiliser une aspiration locale, une ventilation mécanique ou des mesures d'ingénierie supplémentaires pour maintenir la concentration dans l'air en dessous de toute limite d'exposition professionnelle. S'assurer que la douche de lavage oculaire d'urgence et la douche de sécurité sont en bon état de fonctionnement et à proximité immédiate de toute exposition possible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Il est recommandé de porter en permanence une protection oculaire dans tout environnement de fabrication ou industriel. Porter lunettes de protection ou lunettes de sécurité à écrans latéraux. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé par des normes nationales reconnues (ou équivalent).

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 13 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Il est recommandé de porter un écran facial, en plus de lunettes de sécurité ou de lunettes de protection, pendant le sciage, le meulage et l'usinage.

Un masque de soudeur avec un écran ombré approprié est requis pendant le soudage, la combustion et le brasage.

Protection corporelle et cutanée :

Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Lors de la manipulation du produit et/ou du matériau d'emballage en acier, porter des gants et des manches résistants aux coupures pour la protection contre les lacérations.

Lorsque le matériau est chauffé, porter des gants pour se protéger des brûlures thermiques. Un tablier de protection thermique et des manches longues sont recommandés lorsque le volume de matière chaude est important.

La protection cutanée décrite ci-dessous n'est nécessaire que si la libération de produits chimiques dangereux peut causer une exposition pendant le traitement ultérieur de ce produit.

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés.

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

La protection respiratoire décrite ci-dessous n'est nécessaire que si la libération de produits chimiques dangereux peut causer une exposition pendant le traitement ultérieur de ce produit.

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur sélectionné. Porter un respirateur à air ou à adduction d'air correctement ajusté si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation ou d'autres symptômes. Utiliser des appareils respiratoires et du matériel testés et approuvés selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou CEN (UE).

Mesures générales d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes mesures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et le visage après avoir manipulé des produits chimiques. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Se laver les mains à la fin de la journée de travail. Des techniques appropriées doivent être appliquées pour enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Respecter toutes les exigences de surveillance médicale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Métal solide blanc/gris (peint) ou gris métallique (non peint) (avec ou sans isolation acoustique et/ou embouts en mousse)
Odeur :	Aucun(e)
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	2750 °F (1510 °C) pour composant en acier
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	Non déterminé ou non disponible
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 14 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	7 - 8 (composant en acier)
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

Conditions à éviter :

Matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles :

Acides forts ; Agents comburants

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Fer	orale	DL50 Rat : 30.000 mg/kg
Manganèse	orale	DL50 Rat : 9000 mg/kg
Chrome	orale	DL50 Rat : >3400 mg/kg
	inhalation	CL50 Rat : >5,41 mg/L (4 heures, Aérosol)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 15 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Nom	Voie	Résultat
Silicone	orale	DL50 Rat : 3160 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Dommmages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Chrome	Provoque de graves irritations oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation :

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Peut causer des symptômes d'allergie, de l'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Chrome	Peut causer une réaction cutanée allergique.
	Peut causer des symptômes d'allergie, de l'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.
Nickel	Peut causer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité

Évaluation :

Susceptible de provoquer le cancer.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Nickel		Susceptible de provoquer le cancer.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Chrome	Groupe 3
Nickel	Groupe 2B

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Chrome	Connu pour être cancérigène pour l'homme
Nickel	Raisonnement considéré comme cancérigène pour les humains

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 16 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Nickel	Provoque des dommages aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Non applicable au produit tel que fourni, expédié et vendu.

En cas de traitement ultérieur, les voies d'exposition prévues sont l'inhalation, le contact cutané et le contact oculaire.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Voir la Section 4 de cette FDS.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 17 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables. Éliminer les contenus et les conteneurs conformément aux règlements locaux, régionaux, d'état ou fédéraux.

Emballages contaminés :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Page 18 sur 18

Steel Deck (Painted and Unpainted)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus.

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 10.14.2020

Fin de la fiche de données de sécurité